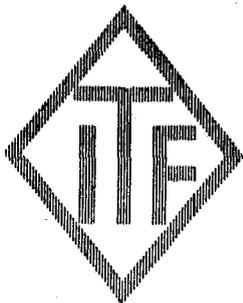


FASCISME

4ème année
N° 15

Amsterdam, le 25 juillet 1936

NOTES ET DOCUMENTS RELATIFS A LA SITUATION DE LA CLASSE
OUVRIERE SOUS LA DICTATURE FASCISTE



Contre la terreur à (I.T.F.) Le récent congrès de la Fédé-
Dantzig. ration syndicale internationale (8

au 11 juillet) a adressé à la Société

des Nations ainsi qu'aux gouvernements de Grande-Bretagne, de France et du Portugal (dont des représentants siègent à la Commission de la S.d.N. chargée de s'occuper du problème de Dantzig,) le télégramme suivant:

"Congrès FSI fait appel Société des Nations maintenir la promesse solennelle donnée au peuple de Dantzig et

prendre immédiatement toutes mesures indispensables pour protéger la population démocratique de la Ville libre de Dantzig contre le danger imminent d'être écrasé sous la violence de la terreur nazie. Schevenels, secrétaire général."

Dantzig, foyer de guerre.

(I.T.F.) Nous lisons dans le "Manchester Guardian" du 13 juillet : "...L'Al-

lemagne considère Dantzig comme le point de la moindre résistance. Une fois Dantzig entre les mains de l'Allemagne, Memel suivra... Le chemin le long de la Baltique, le chemin de Riga et vraisemblablement aussi celui de Reval sera alors libre--à moins que la Russie n'intervienne. Seulement, si la Russie intervenait, ne semblerait-elle pas être l'agresseur, ou bien l'Allemagne et tous les Russophobes ne tâcheraient-ils pas de la présenter comme tel, bien qu'en réalité ce soit pour elle un cas de légitime défense? Or, l'Allemagne, avec Dantzig comme formidable base pour ses forces militaires navales et aériennes, et ayant des positions avancées dans la Baltique, ne serait-elle pas en mesure de précipiter le conflit avec la Russie, et les puissances occidentales, devant la ligne de défense inexpugnable de l'Allemagne en Rhénanie et sur les côtes de la Mer du Nord, interviendraient-elles?... Ne serait ce pas la meilleure chose si la Société des Nations offrait à Dantzig une résistance aussi ferme que possible, à présent que c'est encore chose relativement aisée?..."

Contre la terreur fasciste!-
Une résolution de la F.S.I.

(I.T.F.) Le récent congrès de la SFI a adopté la résolution suivante: "Le VIIème Congrès syndical international

réuni à Londres du 8 au 11 juillet 1936, s'élève contre les régimes de violence dans tous les pays où le fascisme triomphe et considère de son impérieux devoir de rappeler à l'opinion publique universelle que, notamment en Italie, en Autriche et plus sauvagement encore en Allemagne hitlérienne, sévit encore l'épouvante de la violence et

le régime de la plus sauvage terreur ainsi qu'en témoigne par exemple l'abominable condamnation du militant André à Hambourg. Aujourd'hui comme hier, on y prive de la liberté et même de la vie d'innombrables gens, hommes et femmes, dont le seul crime est d'être hostiles à la dictature fasciste, de sauvegarder et de défendre la démocratie, la liberté et les droits les plus élémentaires.

En Italie fasciste, ces héros de la liberté sont jetés dans les pénitenciers ou bannis sur les îles--en Allemagne hitlérienne on les condamne par centaines dans des procès monstres, on les martyrise basement assassine lâchement et les relègue dans des camps de concentration, par arbitraire et vengeance, sans droit et sans justice. En Autriche cette répression inhumaine de la liberté de pensée s'est récemment encore exprimée par la condamnation de Holowatyj, Steindl et Schmidlechner. Et si les puissances démocratiques ne réagissent pas vigoureusement, le cruel régime hitlérien ne fera que s'affermir dans la Ville libre de Dantzig en foulant définitivement aux pieds la Constitution garantie par la Société des Nations.

Le Congrès exprime à toutes les victimes du fascisme et particulièrement aux camarades syndicalistes de la lutte illégale, son ardente sympathie et son indéfectible attachement, et leur renouvelle la promesse de seconder effectivement leur action. Pour sa part, le mouvement syndical international poursuivra implacablement la lutte contre le fascisme et ne cessera d'alerter la conscience universelle."

Il y a meurtre et meurtre.

(I.T.F.) Des juges nationaux-socialistes ont condamné à mort l'ancien député communiste hambourgeois en alléguant qu'il aurait de manière clandestine continué à diriger l'Association communiste des anciens combattants, interdite depuis 1929, et qu'il serait responsable de la résistance offerte en 1931 et 1932 par des communistes contre la terreur nazie. Or, même d'après la juridiction du Troisième Reich, un acte ne saurait être punissable que selon le droit en vigueur au moment où il a été commis. Néanmoins, des juges nationaux-socialistes ont condamné André pour des actes accomplis en 1931 et 1932 --dont ils ne peuvent même pas avec certitude prouver sa responsabilité-- en se réclamant de lois qui n'existent que depuis 1933.

Il y a cinq années, en 1931, une troupe nazie d'assassins soudoyés tenta de tuer André. Par erreur ce fut le conseiller municipal communiste Henning qui tomba sous ses balles. Les meurtriers de Henning sont toujours libres à présent des juges nazis veulent rattraper l'assassinat qui, il y a cinq ans, n'a pas pu être accompli par les bandes terroristes d'Hitler.

Contre la guerre et le fascisme, pour la paix et la liberté.

(I.T.F.) Le récent congrès de la FSI a adopté la résolution suivante: "Le septième congrès syndical international confirme l'irréductible opposition du mouvement syndical international à la guerre comme instrument de politique.

Approuvant le manifeste adopté par la Conférence mixte tenue à Londres en mars 1936 par la Fédération syndicale internationale et l'Internationale socialiste ouvrière, la F.S.I. proclame à nouveau qu'elle recourra à tous les moyens dont elle dispose pour entreprendre et appliquer une résistance active aux pays qui refuseraient de soumettre leurs différends à l'arbitrage international.

Elle maintient que la paix doit être indivisible et que le fascisme, plus particulièrement les pays fascistes tels que l'Allemagne hitlérienne, l'Italie (de Mussolini) etc. représentent une menace constante pour la paix et un danger permanent de guerre.

Le mouvement syndical international proclame son adhésion entière au principe de la véritable sécurité collective dans le cadre et au moyen de la Société des Nations; il est pleinement préparé à convier ses organisations affiliées à encourir les risques et responsabilités en découlant.

Le mouvement syndical international estime qu'une convention en vue d'un désarmement général et substantiel ainsi que la suppression de la fabrication et du trafic privés de tous engins et matériel de guerre, sous un contrôle international, sont les facteurs indispensables dans la sauvegarde de la paix.

Considérant d'autre part que le fascisme poursuit l'abolition des libertés humaines et de tous les droits des travailleurs dans le monde entier, la destruction des organisations ouvrières et l'asservissement de la démocratie, le mouvement syndical international réitère que dans tous les pays indistinctement, le fascisme doit être combattu par tous les moyens possibles.

Assurant de sa coopération et de son aide les travailleurs de tous les pays, il les convie à presser leurs gouvernements à opposer le maximum de résistance aux attaques fascistes.

Tout doit être mis en oeuvre pour repousser les forces du fascisme, pour refouler la guerre qui menace et aider ainsi à assurer aux populations de tous les pays le moyen de réaliser librement et sans entrave leur pleine libération économique, sociale et politique."

Pour la liberté syndicale!

(I.T.F.) Le récent congrès de la FSI a encore adopté la résolution suivante:

" Le VIIe Congrès syndical international ayant examiné le rapport sur la liberté syndicale et le rôle des syndicats, déclare que la liberté des syndicats est la condition de la sauvegarde efficace des intérêts de la classe ouvrière et que leur libre développement est indissolublement lié à l'exercice des droits civiques démocratiques des travailleurs.

L'évolution de l'économie vers le collectivisme exige nécessairement la représentation collective dont les syndicats libres sont l'expression. Cela est d'ailleurs confirmé par la Partie XIII du Traité de Paix qui déclare que la liberté d'association et la liberté des syndicats sont des conditions de saine évolution économique et de justice sociale.

Le Congrès déclare une fois de plus que la liberté de décision des syndicats ne peut être remplacée par une organisation obligatoire convertissant les syndicats en instruments dociles du pouvoir gouvernemental ou même du patronat comme cela est illustré par les exemples de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche.

Les aspirations à l'organisation corporative de l'Etat et la prétendue association corporative des travailleurs ne sont qu'un moyen de diminuer, sinon d'éliminer l'influence de la classe ouvrière sur la configuration de sa situation économique sociale et culturelle en faveur d'une communauté populaire inexistante en régime capitaliste. Elles n'ouvrent nullement la voie à un ordre social ou économique nouveau.

Le congrès charge le Bureau de la F.S.I. de suivre de près tous les événements touchant à la liberté syndicale, de ne négliger aucune occasion de s'employer pour protéger cette liberté et, en particulier, d'appuyer tous les efforts susceptibles de restaurer la liberté syndicale là où elle a été supprimée, réservée ou temporairement suspendue.

Le Congrès exprime son admiration et assure son assistance à tous ceux qui sont exposés aux attaques des adversaires parce qu'ils luttent avec dévouement pour la liberté syndicale.

Le Congrès suit attentivement l'évolution du rôle des syndicats et leurs efforts pour l'établissement d'un ordre économique démocratique et équitable, but dont la poursuite dépend forcément de la liberté des syndicats et de la liberté d'association et exprime sa satisfaction du travail accompli dans ce domaine par la F.S.I.

L'extension de la F.S.I. et le groupement des centrales syndicales nationales dans son sein offrent la garantie du succès dans la lutte non seulement pour la liberté syndicale, mais aussi que les syndicats s'acquitteront de leurs tâches d'ordre économique."

Des Syndicalistes refusent de tenir des assises à Vienne.

(I.T.F.) L'Association espérantiste universelle organise cette année un congrès à Vienne du 8 au 15 août. Une

invitation de se faire représenter à ces assises a été adressée entre autres à la Fédération internationale des transports. L'I.T.F. a toutefois répondu à l'invitation par une lettre disant: "Nous devons, à notre regret, décliner votre invitation. Ceci uniquement déjà en raison du fait que votre Association tient son congrès dans un pays qui opprime les droits les plus élémentaires de l'homme: la liberté de parole et le droit d'association. C'est à notre avis insulter aux aspirations humanitaires de l'espéranto--et pas à l'avantage de la langue auxiliaire--que d'organiser votre congrès dans un pays dont le gouvernement ne se maintient que par la force armée et où une très grande partie des espérantistes--les socialistes--n'ont pas la possibilité de s'organiser comme ils le désirent."

Déportés.

(I.T.F.) Le Sénat national-socialiste de l'Etat libre de Dantzig déporte des chômeurs dans le Troisième Reich. Les chômeurs dantzikois contraint par une suppression de leur allocation de chômage, à se rendre en Allemagne pour y exécuter des travaux de secours, sont occupés la plupart

du temps à des travaux de fortification. On connaît les misérables conditions de travail dans ce genre de travaux. Les Dantzikois toutefois sont encore plus mal payés que les Allemands du Reich.

Depuis la vague des grèves de l'hiver 1934/35 on paie la plupart du temps aux chômeurs occupés en dehors de leur domicile une "indemnité de déplacement". On nous annonce de diverses régions que ladite indemnité est refusée aux originaires de Dantzig.

Les travailleurs italiens réclament des majorations. (I.T.F.) La lutte des syndicats français a déclenché de l'effervescence

parmi les travailleurs italiens. Ces travailleurs qui malgré la censure rigoureuse et les renseignements faussés de la presse fasciste, ont eu connaissance des grands succès remportés par la classe ouvrière française, réclament des augmentations de salaire. Ils demandent une adaptation des salaires au coût de la vie et des relèvements compensant la perte de revenu découlant de la semaine de 40 heures imposée sans aucune augmentation du taux horaire. Les fascistes ont en vain tenté d'apaiser les esprits. La pression des travailleurs se manifeste avec une telle force que le Congrès de la Confédération fasciste des ouvriers de l'industrie--assises ne réunissant pas des représentants ouvriers librement élus mais uniquement des secrétaires permanents désignés par la dictature fasciste--a dû donner expression aux desiderata ouvriers.

Dès l'ouverture des travaux (le 30 juin) Cianetti, le président de la Confédération met en garde les congressistes contre un renvoi aux succès réalisés par les ouvriers français, contre "la légèreté avec laquelle les problèmes d'intérêt vital pour les travailleurs sont traités dans d'autres pays". Seulement, dans les milieux des ouvriers italiens arrive encore--Cianetti est forcé de le reconnaître-- "l'écho de certains événements syndicaux qui se sont produits au-delà de nos frontières" à tel point que le président assure que les rapporteurs ont pu "en toute liberté exprimer leurs opinions et leurs points de vue" et que "la discussion sera ample et complète". Après-coup toutefois, les fascistes ont eu quelques objections: s'ils ont laissé les secrétaires librement présenter leurs rapports--pour se rendre compte de l'état d'esprit existant dans le pays-- ils ont cependant interdit au quotidien des syndicats, le "Lavoro Fascista", de publier des comptes-rendus détaillés sur lesdits discours. Le journal pouvait publier des détails accessoires, mais non pas de précisions sur ce qui tient à coeur aux ouvriers. N'empêche que ses comptes-rendus valent encore fort la peine d'être lus.

Le rapport sur "la politique des salaires" est présenté par l'ingénieur Massimino, secrétaire de la Fédération des ouvriers du bâtiment. Il reconnaît que "l'organisation syndicale a dans certaines périodes consenti à des réductions de salaires", mais qu'à présent après la conquête de l'Abyssinie, le moment d'un réajustement est venu. Il proteste contre l'affirmation de Cianetti qui avait dit dans son introduction que "la politique des salaires ne peut être pratiquée qu'en rapport avec la politique financière d'un Etat". Massimino qui ne connaît que trop bien l'état délabré des finances fascistes, sait que l'affirmation de Cianetti signifie qu'on ne devra pas procéder à des augmentations des salaires. C'est pourquoi il réclame une séparation de la politique des salaires de la politique des finances de l'Etat. Il est intéressant de noter que les 33 orateurs ayant pris part à la discussion ne se sont point élevés contre le rapporteur, mais contre le président.

Passaretti, le secrétaire de la Fédération des travailleurs du bois, constate sans ambages "la tendance vers un refoulement de groupes de plus en plus nombreux sur le salaire minimum" et déclare qu'"aucune préoccupation financière ne doit limiter l'examen et la solution d'un problème qui est à la base de celui de la race". Il ne faut pas perdre de vue que c'est "le salaire et seul le salaire qui crée le pouvoir d'achat. Le salaire doit être celui de (promis dans) la Charte du Travail (la loi du travail fasciste), indépendamment de la politique monétaire et de la situation économique".

Le secrétaire de l'Union des syndicats de Pavie compare "les possibilités des industriels" dont les ouvriers ne connaissent que trop bien les gros bénéfices de guerre avec les conditions des travailleurs, cela pour arriver à la conclusion que "le rendement des entreprises industrielles a augmenté indépendamment des préparatifs de guerre", que, par conséquent, des augmentations sont possibles dans toutes les industries.

C'est alors qu'intervient Capoferri, le secrétaire des organisations fascistes de Milan. Il cherche à apaiser, disant qu'il n'est pas difficile d'identifier les industries ayant travaillé "ces derniers temps (pendant la guerre - Réd.) avec de très larges bénéfices". Il veut détourner l'attention^{en} signalant qu'éventuellement on pourrait dans certaines industries de guerre éventuellement majorer les salaires. Or, si l'augmentation n'est pratiquée que dans certaines entreprises d'armement de l'Etat, mais non pas dans des entreprises privées, les bénéfices ne s'en ressentent aucunement.

Le secrétaire des syndicats de Turin s'élève contre cette thèse: "On ne doit pas faire de distinction entre industrie et industrie", c'est-à-dire tous les ouvriers italiens ont le même droit à des augmentations de salaires. Il rappelle "l'aspect révolutionnaire" de la question et insiste sur la nécessité d'une rétribution appropriée du travail, sur l'établissement du "salaire corporatif". Cela semble être allé trop loin au gré du Bureau du congrès qui a sans doute cherché à calmer, car l'orateur suivant, Folliero, le secrétaire de l'Union des syndicats de Rome, explique: "Les dirigeants (désignés!) des syndicats doivent se faire un devoir d'exprimer l'état d'esprit des masses, état d'esprit qui...est saturé d'espérances légitimes(!), voire de certitude sur la réalisation de l'Empire du Travail".

Le lendemain le secrétaire de Côme ouvre la discussion et fait ressortir comment la hausse du coût de la vie a réduit la valeur réelle des salaires: "Le salaire doit être considéré avant tout sous l'angle de son réel pouvoir d'achat...Concernant ce point les conclusions peuvent être unanimes". Le secrétaire de l'Union de Venise se réfère pour indiquer la baisse du pouvoir d'achat des salaires à certaines enquêtes statistiques officielles (qui ne sont plus publiées depuis septembre 1935). "Même d'un point de vue objectif, la nécessité d'une révision saute aux yeux." Il parle ensuite "des conditions réelles dans quelques industries importantes". Le "Lavoro Fascista" a ses bonnes raisons pour ne publier aucun détail de ce qu'il indique. Le secrétaire de Pise souligne de son côté que les contrats n'existent que sur papier: "les contrats ne donnent qu'une image approximative des conditions mêmes qui, examinées objectivement, se trouvent à plus d'un égard y être inférieures"; le secrétaire de Plaisance (Piacenza) parle, lui, des statistiques du coût de la vie.

Le représentant d'Udine toutefois passe à des questions de principe: "Pour résoudre le problème des salaires --dit-il--des modifications substantielles de la structure capitaliste des entreprises s'imposent" --le Travail doit devenir d'instrument, élément participant à la production et au produit, soit la théorie fasciste de "l'Etat des producteurs".

Un des employés dirigeants dans les bureaux de la Confédération défend la thèse officielle qu'il convient "d'examiner les possibilités des entreprises" que quelques-unes donc seulement pourront accorder des améliorations. Le secrétaire sicilien toutefois qui parle après lui insiste sur la situation misérable des ouvriers de sa province, notamment dans les souffrières: "Il y a des situations --dit-il--qui n'admettent pas de nouveaux attermolements!". Le secrétaire de Bari parle lui aussi des statistiques sur le coût de la vie--qui ne sont pas rendues publiques!--pour en tirer la "preuve irréfutable" de la nécessité d'augmenter les salaires. Celui de Livourne réclame une "réévaluation des salaires" les adaptant au coût de la vie. Sur un total de 33 orateurs, 29 demandent des augmentations sur toute la ligne.

Le président Cianetti écoute avec calme tous les orateurs. Dans son discours de clôture il remercie ceux qui ont pris part aux débats, de leurs efforts. Il lit ensuite une longue résolution dans laquelle le Congrès exprime à Mussolini sa reconnaissance de tout ce qu'il a fait pour les ouvriers italiens!! La résolution a été adoptée par l'assemblée "par acclamation". (Voir "Il Lavoro Fascista" du 1er, 2 et 3 juillet 1936)

Front unique fasciste.

(I.T.F.) Le 11 juillet le gouvernement du Reich et le gouvernement fédéral d'Autriche ont signé un accord. Hitler a formellement reconnu l'indépendance de l'Autriche et s'est engagé à ne pas s'immiscer dans les questions intérieures de l'Autriche. L'Autriche de son côté s'est engagée à appuyer la politique extérieure d'Hitler et a mis en perspective pour les Nazis une certaine liberté de mouvement dans le cadre du Front patriotique. La signification de cet accord sur le terrain de la politique extérieure est facile à pénétrer. Une alliance germano-italienne est en voie de réalisation. L'Allemagne amène comme partenaires dans cette alliance, ses alliés polonais; l'Italie y amène ses

vassaux. L'Autriche aussi va être incorporée dans le grand bloc fasciste dans la grande alliance militaire contre les démocraties occidentales et la Petite Entente et contre l'Union soviétique rouge. Le danger de guerre s'est accru.

Des "touristes" allemands à qui a été permis le port de l'insigne à croix gammée--interdit aux Autrichiens-- inonderont cet été l'Autriche. Juges, préfets de police, fonctionnaires supérieurs, officiers, professeurs, tous propageront dans les bureaux et les écoles "la politique pacifiste allemande". On aura recours à la T.S.F; le Troisième Reich estime qu'une "mise au pas" de l'Autriche peut être plus efficacement préparée dans la légalité qu'autrement.

Des changements politiques radicaux se produiront en Autriche. Le Front unique de la réaction cléricale, des Heimwehren et des Nazis contre les travailleurs est un fait accompli. Déjà, des Nazis écroués ont été élargis et pour le jour anniversaire de l'assassinat du chancelier Dollfuss par un Nazi, il faut compter avec une amnistie générale pour tous les Nazis autrichiens. La police sévira plus rigoureusement encore que jusqu'ici contre les ouvriers; les organisations clandestines autrichiennes auront une lutte plus dure encore à soutenir.

Le jour après la publication de l'accord une loi a été promulguée aggravant les peines pour toute activité clandestine. Sera dorénavant passible d'une peine jusqu'à deux ans de prison quiconque est arrêté pour avoir collaboré à un service d'information secret. La dictature désire isoler les travailleurs; dans aucune entreprise on ne saura plus ce qui se passe dans les autres et le monde ne devra plus être renseigné sur ce qui se passe en Autriche.

Les organisations ouvrières clandestines poursuivent leur lutte dans des circonstances aggravées. Elles s'adressent aux larges couches qui jusqu'ici ont appuyé la dictature Schuschnigg par antipathie sincère contre les Nazis. Personne ne pourra plus penser désormais que l'on pourra empêcher une suprématie des Hitlériens en Autriche en se conciliant avec les clérico-fascistes et en les aidant. Une fois de plus il a été prouvé qu'on ne peut pas écarter un fascisme en appuyant un autre! C'est à la lutte contre la croix gammée et la croix potencée, contre les bruns et contre les noirs, que les organisations clandestines invitent les travailleurs autrichiens!

Les devoirs patronaux.

(I.T.F.) Lors d'une conférence du Syndicat fasciste autrichien des travailleurs des industries graphiques un ouvrier a donné lecture d'une circulaire du "Front patriotique", l'organisation centrale de tous les groupements fascistes, contenant certaines constatations sur les devoirs sociaux des employeurs. Cette feuille volante devrait à son avis être distribuée aux employeurs. Le représentant du syndicat fasciste répliqua: "Je réponds au camarade qui nous invite à remettre aux patrons cette feuille du Front patriotique qu'il nous a lue, qu'il n'a qu'à l'essayer lui-même dans son entreprise. Il verra alors à quelles difficultés on se heurte". ("Der Gaphiker", organe de l'organisation fasciste des travailleurs de l'industrie graphique, juillet 1936).

Tout pour la guerre.

(I.T.F.) En même temps environ, le journal conservateur anglais "Morningpost", la "Neue Züricher Zeitung" capitaliste et l'organe du parti travailliste anglais le "Daily Herald" ont tenté de calculer quelles sommes le Troisième Reich dépense pour la préparation d'une nouvelle guerre. Ces trois journaux ont fait leurs calculs d'après des méthodes tout à fait différentes, mais les résultats auxquels ils arrivent se ressemblent de manière surprenante. La "Morningpost" arrive (dans son numéro du 25 juillet) à la conclusion que dans les trois premières années de la dictature hitlérienne un total de 20 milliards de marks ont été dépensés pour des préparatifs de guerre proprement dits. Cette somme est inférieure de 5 milliards au chiffre cité par le conservateur Churchill, le 23 avril, à la Maison des Communes. Churchill a évalué les dépenses d'armement du Troisième Reich en 1933 et 1934 à 15 milliards de marks, et à 10 milliards de marks pour 1935. La "Neue Züricher Zeitung" (N° du 2 juillet) estime que l'évaluation de Churchill pour 1933 et 1934 est un peu trop élevée mais arrive en ce qui concerne 1935 à un total de dépenses (y compris les autoroutes) allant également de 9 à 10 milliards de marks. Le "Daily Herald" enfin ne prend pas uniquement en considération (dans son N° du 6 juillet) des dépenses pour l'armement proprement dit, mais aussi des dépenses pour "l'économie de guerre" c'est-à-dire les sommes consacrées à la construction de nouvelles entreprises, à la création

d'industries d'"Ersatz" etc. Le journal arrive à la conclusion que dans les trois années de dictature hitlérienne, les préparatifs de guerre directs et indirects ont exigé un total de 31,2 milliards de marks.

Des milliards pour les bonzes allemands.

(I.T.F.) Lors de la dernière session (le 28 avril) de la "Reichsarbeitskammer. l'organe central du Front allemand du Travail, l'ingénieur Johannes Wotschke, chef de la grande fabrique d'azote Piesteritz, près de Halle, a fait entre autres des communications au sujet des charges financières imposées aux ouvriers allemands par les organisations nazies. Ses constatations étaient si pénibles au Front allemand du Travail qu'elle n'a pas procédé à la publication du rapport. Seulement le rapporteur a fait publier dans le numéro de mai des "Akademische Blätter", le périodique d'une fédération de groupements d'étudiants allemands (Kyffhäuser-Verband), un compte-rendu sténographique de son exposé. Le rapporteur du Front allemand du Travail avait constaté que les cotisations "facultatatives" pour les différentes organisations national-socialistes grèvent en moyenne le budget des ouvriers de 4,6% du revenu brut; les "participations à des manifestations" exigeaient en outre 1,3% du revenu brut, portant le total des dépenses au profit des organisations nazies à 5,9% du revenu brut. L'Office de statistiques du Reich (N°8 de "Wirtschaft und Statistik") a évalué pour 1935 à un total de 16.684 millions de marks le revenu des ouvriers payant des cotisations à l'assurance-invalidité. 5,9% de cette somme, soit 984,35 millions, sont passés en 1935 uniquement de la paye des ouvriers dans les caisses des organisations nazies.

La grève chez Opel.

(I.T.F.) A la fin de la deuxième semaine de juillet, l'équipe du matin dans une des sections des Opelwerke de Rüsselsheim, a refusé de commencer le travail. L'entreprise avait en effet l'intention, bien que le travail s'exécute toujours en trois équipes, d'éviter une augmentation du chiffre des chômeurs--chose que le régime nazi désire éviter à tout prix-- par l'introduction du chômage partiel. Le revenu réel des travailleurs avait cependant baissé déjà à un niveau incroyablement bas. L'équipe du matin déclencha un mouvement spontané. D'accord avec le Front allemand du Travail que la direction avait renseigné sur le mouvement, les 300 hommes composant l'équipe du matin ont été emmenés par force de leurs demeures à l'usine. Arrivés là, 40 hommes continuaient à refuser de se mettre au travail malgré les menaces de sévices. Ils ont exprimé l'opinion de toute l'équipe et voulaient--attendu que les secrétaires du Front du Travail les abandonnaient à leur sort-- entreprendre des négociations avec la direction en tant que représentants du Front du Travail, au sujet des heures de travail et des salaires. Vu cette attitude de la première équipe les S.A. sont immédiatement allés chercher la deuxième et ensuite la troisième équipe. Ces deux équipes ont, après de longues hésitations, commencé le travail. Les gens de la première équipe ont été congédiés sans préavis. On les a privés de toute allocation ainsi qu'il est naturel dans le Troisième Reich. Il a été interdit à la population de faire des collectes en faveur des révoqués. C'est la faim qui doit leur faire courber l'échine.

Défense de grève.

(I.T.F.) Attendu que dans les entreprises allemandes les succès remportés par les ouvriers français et belges sont l'objet de vives discussions, la presse nazie publie à titre d'avertissement le jugement ci-après du "tribunal d'honneur" d'Allemagne centrale: " Un salarié qui, à l'effet d'obtenir de meilleures conditions de travail, incite d'autres à faire la grève, commet, ce faisant, la pire infraction possible à l'article 36 de la loi sur l'Ordonnance du travail et est passible par conséquent de la plus rigoureuse punition déshonorante sur le terrain social, c'est-à-dire l'éloignement du lieu du travail."

Les voyages pour ceux qui en ont les moyens.

(I.T.F.) Le "Ruhrarbeiter" l'organe officiel du Front du Travail écrit (dans sa 5ème édition de juin): "On entend encore souvent affirmer que l'organisation des voyages de "Kraft durch Freude" ne profite d'aucune manière aux citoyens dénués de ressources". A quoi servent les stations balnéaires et les voyages pour ouvriers lorsque, étant trop dispendieux, ceux-ci n'en profitent pas --ainsi observait la "Rundschau" de l'Association des Coopératives de consommation allemandes (N° du 16 mai 1936) à propos de la propagande grandiloquente de l'Association récréative.

LES OUVRIERS DES TRANSPORTS SOUS LE FASCISME

Lutte de classe à bord de bâtiments allemands.- Le Front du Travail contre les armateurs. (I.T.F.) Le tribunal suprême prud'homal allemand, l'instance supérieure pour trancher des différends sur le terrain du droit du travail a

tranché (le 18 mars 1936) qu'il est possible en droit, après expiration de la validité d'un contrat d'engagement, de renoncer à un salaire contractuel gagné mais non pas touché. Ce jugement sanctionne formellement la pratique des employeurs allemands qui payent des salaires inférieurs aux taux contractuels, d'exiger en cas de renvoi de personnel la signature de formules d'acquit par lesquelles le salarié renonce à ses droits sur ce qu'il aurait touché de trop peu. Souvent un ouvrier congédié ne sait pas avec certitude si, oui ou non, le salaire contractuel entier lui a été payé. Vu toutefois, que le refus de signer la formule présentée comporte généralement le risque d'informations défavorables aggravant singulièrement la difficulté de retrouver un emploi, les travailleurs refusent rarement.

Ce jugement a été favorablement accueilli par les armateurs. Ils ont immédiatement adopté le point de vue qu'à la suite de ce jugement du tribunal suprême prud'homal, aucun marin ne peut plus, une fois libéré, poser d'exigences à l'armateur, bien que, à l'heure actuelle, la libération ne signifie la plupart du temps que la fin du service sur un navire déterminé et non pas le départ du service de la société d'armement en question.

La "section de la navigation maritime" du Front allemand du travail, cédant à la pression des armateurs, se vit contrainte de mettre en garde contre les pratiques des armateurs: "Il est de la plus haute importance pour les marins de toutes catégories de faire en tout cas des réserves lors de la libération!" Cet avertissement parut au début de juin dans "Der Deutsche Seemann", journal du Front du Travail. Les armateurs rageaient. Dès le 8 juin le Tribunal d'arbitrage pour la navigation maritime allemande déclara, sur leur instigation: "Cet exposé (du Front du Travail) revient à conseiller aux marins de n'accepter leur libération qu'avec des réserves afin de ne pas subir de préjudices. Selon la conviction de notre Tribunal de pareilles recommandations ne sont pas profitables à la paix économique et ne répondent pas à l'esprit de la loi sur l'ordonnance du travail national qui s'efforce de ne pas semer de discorde entre chefs d'entreprise et salariés mais de créer au contraire des rapports de confiance réciproque. Les conseils dans l'article en cause ne peuvent que donner lieu à une méfiance de principe de la part du salarié contre le chef d'entreprise et le commandement du navire". Le tribunal déclare formellement qu' "une libération sans réserves peut être assimilée à un renoncement aux droits pouvant découler du contrat de louage après la dénonciation de celui-ci". Le tribunal va jusqu'à menacer de "poser des exigences sensiblement accrues" pour la spécification des réserves en cas de licenciement.. Quant à savoir si cela serait, oui ou non, à l'avantage du marin allemand c'est là une question pour le moins hypothétique". Non sans ironie le tribunal ajoute: "On ne saurait guère déceimment alléguer une ignorance des titres découlant du contrat en cas de libération sans réserves... attendu que le Front allemand du travail s'occupe de toutes les manières d'élucider les problèmes pour les marins allemands et de leur éducation".

Les armateurs sont prévoyants. Ils craignent que les marins puissent "de toutes les manières" demander au Front du Travail des élucidations sur les clauses du contrat et ont obtenu qu'il soit interdit à l'organe pour les marins du Front du travail de donner des informations de politique sociale. Pour le cas où cela ne suffirait pas, un homme de confiance de la Gestapo, le chef de section des SS. Kurt Wermke, a été nommé le 9 juillet "inspecteur de la navigation maritime" et chargé du contrôle sur les bureaux maritimes du Front du travail. Les armateurs ont compris que sur les bâtiments allemands la lutte de classe n'est pas "abolie" et que ce n'est que par la force brutale que les marins peuvent être réprimés.